

Avis et recommandations de l'animateur du site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » pour le projet de travaux de forage du service Eaux et Assainissement de la CARF à l'automne 2024 : « Création d'un forage sur la commune de SAINTE AGNES pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage. »

Le maître d'ouvrage devra intervenir sur les milieux naturels en transformant un sentier rural en une piste d'accès avec aire de retournement pour le forage et la matérialisation d'une plateforme pour le pompage sur les parcelles 0656 est 0655 se situant hors site FR 9301567 Vallée du Careï sur la commune de Sainte Agnès :

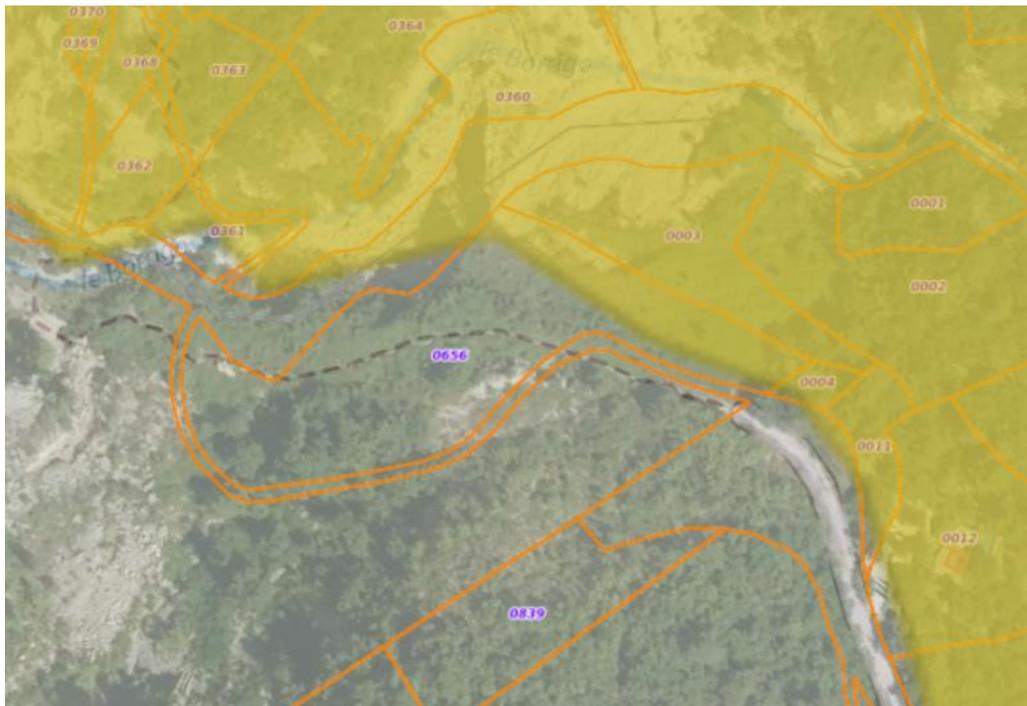
Un chemin piéton rural sera aménagé en voie pour le passage camions (3m de large ,10 m de long , 30 tonnes) transportant les éléments nécessaires au forage.

Un débroussaillage de 3m50 de large est prévu sur les côtés.

Pour la piste créée sur le sentier le recouvrement des trous de la piste doit être fait avec un gravier noble et issu du lieu sans amendements de terre extérieur également pour éviter l'introduction de produits toxiques ou d'espèces végétales exotiques et envahissantes présentes en graines ou racines dans des terres de remblais non contrôlées.

Pour le bétonnage de la piste en de sentier afin d'éviter les risques de glissement en période de pluies automnales (travaux prévus en journée sur une semaine octobre/novembre), le maître d'ouvrage devra gérer les rejets issus des travaux via des exutoires appropriés pour éviter tout atteinte au milieu naturel avoisinant (lixiviats et gros déchets).

Les rejets des test des eaux de pompage seront filtrés par des bottes de paille avant d'être déversées dans le milieu naturel.



Il est conseillé au maître d'ouvrage de bien se renseigner sur les autres prérogatives environnementales des parcelles 0655 et 0656.

(- Zone soumise au défrichement : [Défrichement - Forêt - Agriculture, forêt et espaces naturels - Actions de l'État - Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes](#)

-zone soumise à la Défense Contre les incendies,

- ZNIEFF de Type II,
- Espèces patrimoniales de statut de protection nationale,
- Loi sur l'eau,
- Site classé,
- Espaces Boisés,... ?)

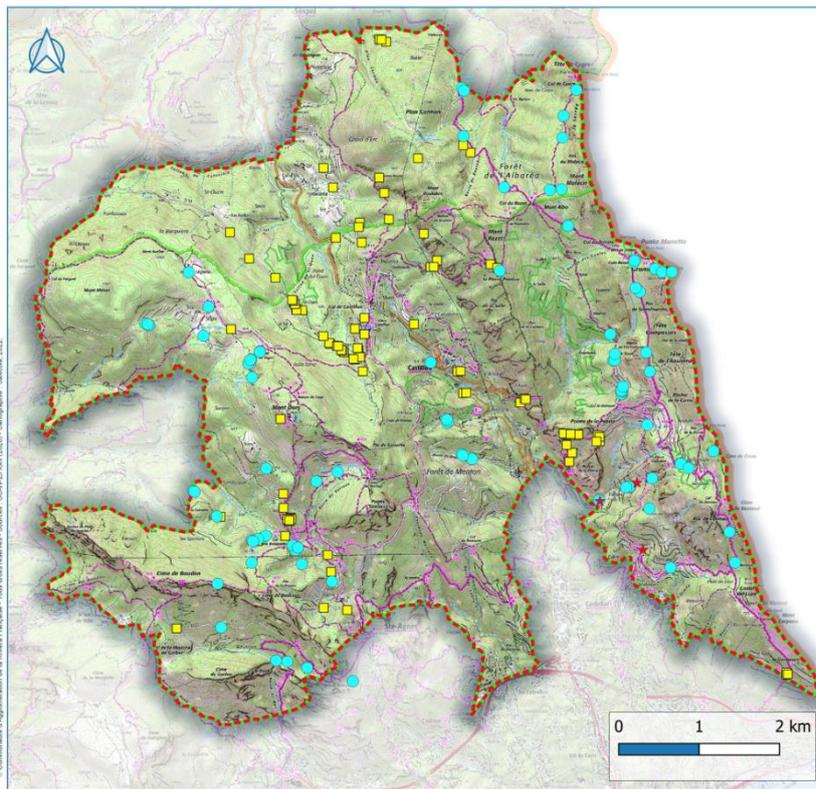
La faune inscrite à la directive habitats

Par ailleurs la présence d'espèces d'amphibiens et de lépidoptères est avérée notamment sur la zone de la Cascade du Borrigo Hors site N2000.

De plus l'espèce d'amphibien contactée dans l'étude sur l'aire de répartition et l'état de conservation du Spelerpès de Strinatii inscrite à la Directive Habitat en Annexe II menée en 2021-2022 sur l'ensemble du site Natura 2000 est à prendre en compte. (CF. Ci-dessous les préconisations pour toutes interventions sur l'espèce et son habitat de l'écologue et sa cartographie).



Photo :
Novembre
2022 Pierrick
Giraudet



**SITE NATURA 2000 FR 9301567
« VALLEE DU CAREÏ-COLLINES
DE CASTILLON »**

**AMELIORATION DES
CONNAISSANCES SUR LA
REPARTITION DU SPELERPES
DE STRINATI.**

Synthèse 2022

Légende

Spelerpès de Strinati

- Données 2021 / 2022
- Données bibliographiques (Silene)

Barnes suivies

- ★ Barmes Menaud / Condamine / Petrinca

Zonages

- ▭ Périmètre du site N2000



« Le site FR9301567 Vallée du Careï – Collines de Castillon abrite de nombreux habitats préférentiels au Spelerpès de Strinati. Ces habitats semblent présenter un bon état général de conservation. Ils peuvent être classés en deux catégories :

1) Les habitats naturels :

- L'espèce montre une prédilection pour le substrat calcaire riche en anfractuosités. On la trouve dans des affleurements rocheux de tous types (chaos de blocs, éboulis, falaises, talus...).
- Les massifs forestiers, surtout s'ils sont frais et humides, sont particulièrement appréciés par cette espèce. Dans ces milieux boisés il est possible de l'observer au sol dans la litière et la mousse forestière ou sur des blocs rocheux recouvert de végétation, le principal étant que les micro-habitats soient suffisamment humides pour répondre aux exigences hygrométriques cet amphibiens.
- Les milieux troglodytes naturels du site se composent notamment de quelques grottes mais aussi par une multitude de micros-habitats peut visibles comme les crevasses et les failles qui sont autant de milieux favorables aux individus de cette espèce.
- Les bordures de ruisseaux, permanents ou temporaires, sont généralement bordés de milieux rocheux sur le site, et souvent des tuffières y ont été observées. Ces milieux sont également propices au Spéléropès de Strinati.
- Les sources et les résurgences sont également des milieux favorables au Spéléropès de Strinati pour l'humidité qu'elles apportent, les zones rocheuses et parfois les tuffières associées sont des milieux de vie très favorables à cet urodèle.

2) Les habitats naturels ou secondaire d'origine anthropique :

- Les murs de pierres sèches et en pierres maçonnées de soutènement. Dans ce dernier cas l'espèce doit généralement sa présence aux barbacanes.
 - Les talus rocheux (riches en anfractuosités) ayant vu le jour avec la création des routes ou des pistes forestières.
 - Les passages sous-routiers et les petits ponts maçonnés en pierres.
 - Les bâtiments militaires et autres fortifications désaffectées (blockhaus, bunkers, galeries stratégiques, poudrières...) désaffectés bénéficiant pour la plupart d'une obscurité permanente et de conditions abiotiques propices (hygrométrie, températures...) et moins fluctuantes qu'en extérieur.
 - Les infrastructures hydrauliques (barmes, regards, fontaine, bassin de rétention...) »
- « De grandes entités naturelles s'avèrent encore relativement bien préservées sur le site. L'attention devra donc être portée sur les habitats anthropiques susceptibles de subir des modifications brutales à court ou moyen terme. Il s'agit en premier lieu des habitats de type :
- murets de bord de route pouvant par exemple faire l'objet de travaux de restauration (rejointoiement des pierres, décapage...)
 - parois rocheuses de bord de route pouvant être impactées lors de travaux d'élargissement. »

3) Gestion de l'espèce sur le site :

« La conservation de cette espèce passe en premier lieu par la préservation d'entités écologiques suffisamment vastes pour assurer le maintien des populations. Ces entités sont aujourd'hui caractérisées par de grands ensembles calcaires aux reliefs accidentés et peu accessibles. L'existence d'un réseau hydrographique remarquable et d'une vaste couverture forestière dans les vallées contribue au maintien des populations de Spéléropès. »

Conclusion :

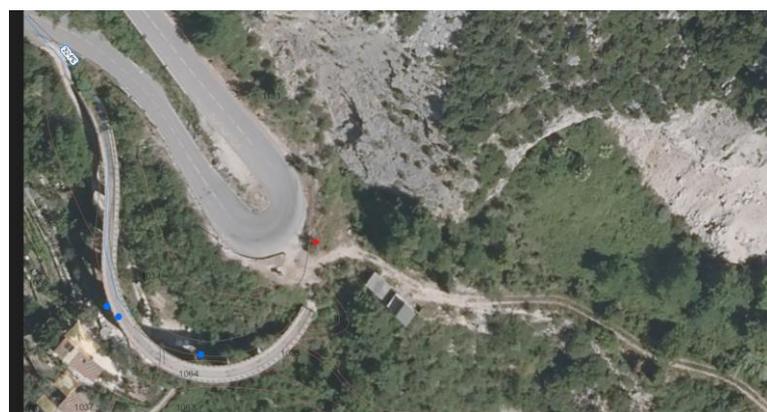
L'opérateur N2000 pour ce projet précise que les recherches de ressource en eau potable pour alimenter les populations de 8 communes de la CARF est un prospect nécessaire et concernant la santé publique. Dans la mesure où les parcelles communales concernées répondent aux prérogatives environnementales du lieu, l'opérateur n'a pas de recommandations supplémentaires à apporter.

Pour tout complément d'information contacter la chargée de mission N2000 :

Mme Caroline Haddad Service Aménagement de la CARF N2000 Terre
06 73 38 49 65/04 84 79 04 21 c.haddad@carf.fr

**Avis et recommandations de l'animateur du site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » pour le projet du service Eaux et Assainissement de la CARF à l'automne 2024 :
Création de forage au lieu-dit Caramel sur la commune de CASTILLON pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage.**

Le maître d'ouvrage devra intervenir sur les milieux naturels en transformant un sentier rural en une piste d'accès avec aire de retournement pour le forage et la matérialisation d'une plateforme pour le pompage sur la parcelle A1034 se situant dans site FR 9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » sur la commune de Castillon :



Carte ©EAUX et Assainissement CARF

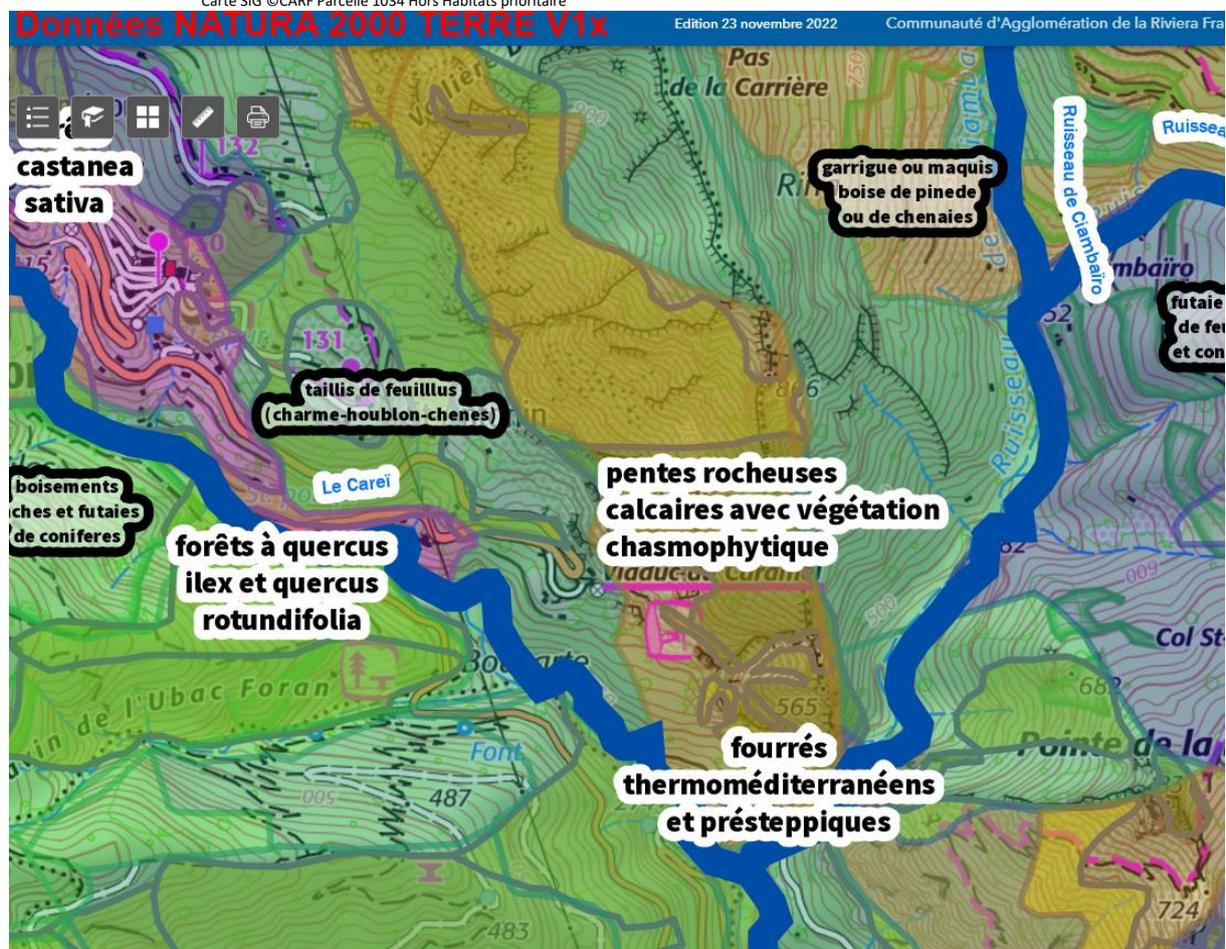
Les impacts de ces travaux ne seront pas significatifs et nuisibles aux habitats et espèces du site N2000 sur la parcelle 1034. De plus aucune création de piste ou d'aire de retournement des véhicules transportant matériels et engins de forage nécessaires à cette opération seront réalisés. Les travaux

se feront de jour, les écoulements possibles après forage seront rejetés dans le milieu naturel après 2 décantations sur filtres naturels (types bottes de paille).

Les parcelles sont en bordure de voie dans une zone ouverte contiguë à une garrigue ou maquis boisé à couvert des feuillus (>50% du couvert boisé et couvert de chêne vert >50% du couvert des feuillus) et à vocation de protection. (CF « Pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique ».) Habitats prioritaire Directive Annexe N2000.



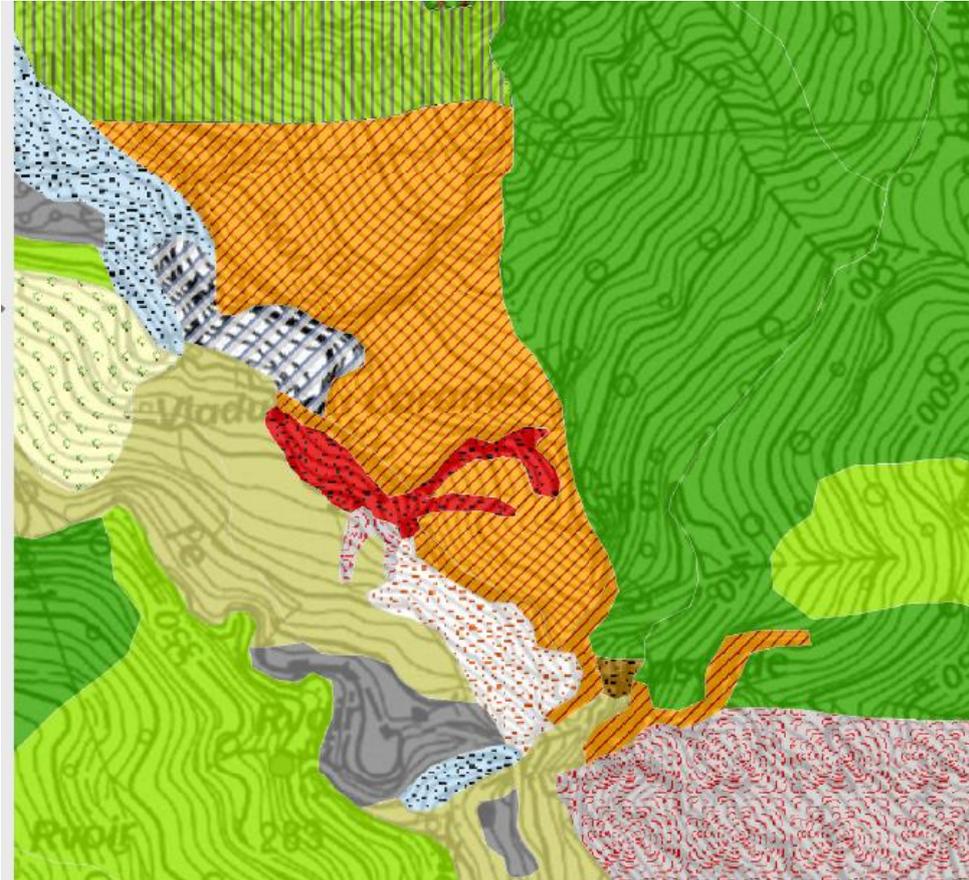
Carte SIG ©CARF Parcelle 1034 Hors Habitats prioritaire



Ces forages sont motivés par le besoin d'alimenter en eau potable les habitants des communes de la CARF (Beausoleil , Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin , Sainte Agnès), des tests seront donc faits pour vérifier la présence effective d'eau sur ce secteur.

Les maîtres d'ouvrages tiendront compte des habitats et des espèces inscrits à la Directive Habitat du site FR9301567 autour de la parcelle. Des chiroptères, des rapaces et une avifaune troglodyte, des amphibiens Spelerpès de strinati Union européenne, Salamandre tachetée France, et le reptile Phyllodactyle d'Europe Union européenne sont susceptibles d'occuper les lieux de la zone du viaduc du caramel.

Habitats prioritaires autour des travaux prévus 8210, 8130, 9340



Cartographie au 1/10 000ème des habitats naturels du site Natura 2000 Vallée du Careï - Collines de Castillon (FR9301567)

10/12/2010

Inventaires réalisés par Julien Baret
(Bureau d'étude Biodiv) sous la coordination de Virgile Noble
(Conservatoire Botanique National Méditerranéen)

Prospections de terrain : Avril à Août 2010

Légende

Habitats dominants

Site N2000 Vallée du Careï - Collines de Castillon

- Pelouses thermoméditerranéennes rases à annuelles
- Pelouses calcicoles pionnières supraméditerranéennes (faciles liées aux pâturages intenses)
- Pelouses calcicoles pionnières supraméditerranéennes
- Friches semi-rudérales thermophiles à *Dittrichia viscosa*
- Friches - Ourlets à *Dianthus barbatus* et *Brachypodium rupestre*
- Pelouses calcicoles mésophiles à *Bromus erectus*
- Prairies calcicoles méso-hygrophiles à *Scirpoides holoschoenus*
- Pelouses marno-calcicoles à *Aphyllanthes monspeliensis* et *Dorycnium pentaphyllum*
- Ourlet et pelouse ourliée à *Brachypodium rupestre*
- Lavandales xérophiles à *Euphorbia spinosa* et *Genista cinerea*
- Pelouses méditerranéo-montagnardes à *Anthyllis montana*
- Pelouses de vives calcicoles mésophiles à *Sesleria caerulea*
- Lapias et dalles rocheuses non végétalisés
- Eboulis et pierriers calcaires mésoméditerranéens thermophiles
- Eboulis calcaires supraméditerranéens à montagnards à *Achnatherum calamagrostis*
- Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles à *Phagnalon* spp.
- Falaises calcaires thermophiles à *Ballota frutescens*
- Falaises calcaires supraméditerranéennes à *Potentilla saxifraga*
- Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes à *Saxifraga cochlearis*
- Garrigues à *Cistus albidus*
- Fourrés calcicoles à *Rubus ulmifolius* et *Cortaria myrtifolia*
- Fourrés calcicoles à *Spartium junceum* et *Clematis vitalba*
- Fourrés thermophiles à *Euphorbia dendroidea*
- Fourrés thermophiles à *Pistacia lentiscus* et *Rhamnus alaternus*
- Fourrés xéro-thermophiles à *Cotinus coggyria*
- Fruticées méso-xérophiles à *Cotinus coggyria*
- Garrigues arbustives à *Genista cinerea*
- Landes à *Cistus* spp. et *Erica scoparia*
- Junipérales à *Juniperus oxycedrus* subsp. *oxycedrus*
- Junipérales calcicoles xérophiles à *Juniperus phoenicea*
- Peuplement arborescents pionniers à *Acer* spp.
- Chênales vertes calcicoles et rupicoles à *Juniperus phoenicea*
- Chênales vertes calcicoles à *Fraxinus ornus*
- Pinèdes calcicoles à *Pinus pinaster* subsp. *pinaster*
- Pinèdes xérophiles pionnières de *Pinus halepensis*
- Chênales blanches méso-xérophiles à *Ostrya carpinifolia*
- Ostryales riveraines méso-hygrophiles à *Melica uniflora*
- Ostryales méso-xérophiles à *Sesleria argentea*
- Pinèdes supra-méditerranéennes de Pins sylvestres à *Sesleria argentea*
- Châtaigneraie
- Reboisements de *Pinus nigra* subsp. *nigra*
- Oliverales
- Cultures diverses
- Zone urbaines denses
- Zone urbaines diffuses, jardins, parcs, lieux artificialisés
- Carrières

Les objectifs de conservation et de gestion des habitats inscrits au DOCOB (Document d'Objectifs) du site N2000 Vallée du careï-collines de Castillon sur cette zone sont :

OCER 1 : Maintenir l'état de conservation et la quiétude des falaises de l'habitat 8210, caractérisé par une forte valeur patrimoniale et un endémisme fort. Il constitue un gîte pour l'avifaune nicheuse et plusieurs espèces de l'annexe II (phyllodactyle d'Europe, spéléropès de Strinati, gentiane de Ligurie..). L'escalade (Testa Della) et les travaux de sécurisation (purge, filets...) peuvent occasionner des perturbations.

OCER 2 : Maintenir la dynamique des éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130). Cet habitat abrite plusieurs plantes protégées ainsi que la plante hôte du damier de la succise (annexe II). Les éboulis thermophiles fixés à gros blocs situés à proximité de systèmes de falaises sont susceptibles d'abriter le phyllodactyle d'Europe « Euleptes europaea », (annexe II). Certains aménagements peuvent potentiellement perturber cette dynamique.

OCPB 3 : Protéger les habitats d'origine anthropique favorables au spéléropès de strinati et au phyllodactyle d'Europe. Les murets de bord de route ou de soutènement, les parois rocheuses de bord de route ou encore les bâtiments ou infrastructures (blockhaus, ruine, fontaine) sont concernés. Ces habitats situés en majorité à proximité des villages ou hameaux, peuvent être dégradés lors de travaux de restauration, d'élargissement de route, ou encore de rénovation. L'entretien des murs en pierre sèche, patrimoine historique, culturel et paysager remarquable est également important pour le spéléropès.

OC4 : Protéger les écosystèmes rocheux :

OCER1 8210 Spéléropès de strinati, Phyllodactyle d'Europe, gentiane de Ligurie

OCER2 Phyllodactyle d'Europe, damier de la succise

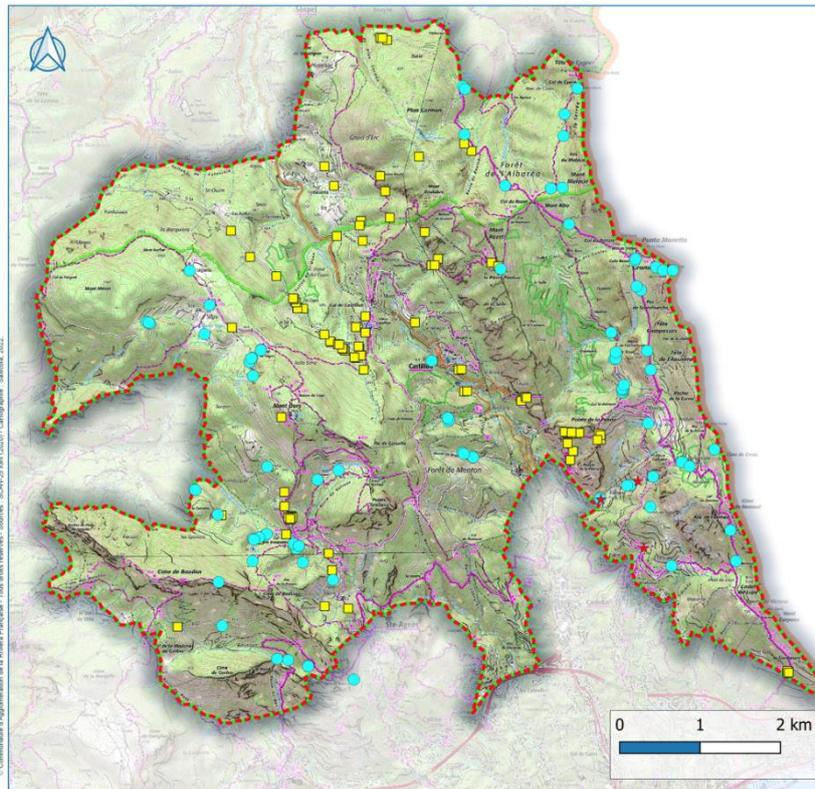
OG3 : Maitriser l'impact des activités humaines sur le milieu



Statuts de protection	Statuts de conservation (livres rouges)
Directive Habitats : Annexes II et IV	- Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) : NT - Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008) : VU (D2) [population Pop. provençale] - Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : à surveiller
Convention de Berne : Annexe II	
Protection nationale : Article 2	

le Phyllodactyle d'Europe régule sa température interne en la maintenant à un niveau relativement constant. L'altitude ne modifie pas le rythme circadien de l'espèce qui ne sort pas le jour, en dépit des

conditions climatiques rigoureuses qu'elle doit affronter. L'éclaircissement nocturne des individus ralentit, semble-t-il, le refroidissement de leur corps, ce qui va, en revanche, à l'encontre d'un camouflage efficace par rapport à un substrat rocheux sombre. La journée, l'activité est très réduite voire nulle. Les mœurs lapidicoles du Phyllodactyle d'Europe lui permettent, dans son aire tempérée, de bénéficier de la chaleur accumulée la journée par les roches ; il se dore parfois au soleil une partie de la matinée ou en fin d'après-midi. L'activité est donc strictement nocturne et les premières sorties ont lieu plus de deux heures après le coucher du soleil. L'animal se consacre alors à la chasse.



SITE NATURA 2000 FR 9301567
« VALLEE DU CAREÏ-COLLINES DE CASTILLON »

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA REPARTITION DU SPELERPES DE STRINATI.

Synthèse 2022

Légende

Spéléropès de Strinati

- Données 2021 / 2022
- Données bibliographiques (Silène)

Barnes suivies

- ★ BARNES Menaud / Condamine / Petrinca

Zonages

- ▭ PÉRIMÈTRE DU SITE N2000



Photo :
Novembre
2022 Pierrick
Giraudet

« Le site FR9301567 Vallée du Careï – Collines de Castillon abrite de nombreux habitats préférentiels au Spéléropès de Strinati. Ces habitats semblent présenter un bon état général de conservation. Ils peuvent être classés en deux catégories :

1) Les habitats naturels :

- L'espèce montre une prédilection pour le substrat calcaire riche en anfractuosités. On la trouve dans des affleurements rocheux de tous types (chaos de blocs, éboulis, falaises, talus...).
- Les massifs forestiers, surtout s'ils sont frais et humides, sont particulièrement appréciés par cette espèce. Dans ces milieux boisés il est possible de l'observer au sol dans la litière et la mousse forestière ou sur des blocs rocheux recouvert de végétation, le principal étant que les micro-habitats soient suffisamment humides pour répondre aux exigences hygrométriques cet amphibiens.
- Les milieux troglodiles naturels du site se composent notamment de quelques grottes mais aussi par une multitude de micros-habitats peu visibles comme les crevasses et les failles qui sont autant de milieux favorables aux individus de cette espèce.
- Les bordures de ruisseaux, permanents ou temporaires, sont généralement bordés de milieux rocheux sur le site, et souvent des tuffières y ont été observées. Ces milieux sont également propices au Spélerpès de Strinati.
- Les sources et les résurgences sont également des milieux favorables au Spélerpès de Strinati pour l'humidité qu'elles apportent, les zones rocheuses et parfois les tuffières associées sont des milieux de vie très favorables à cet urodèle.

2) Les habitats naturels ou secondaire d'origine anthropique :

- Les murs de pierres sèches et en pierres maçonnées de soutènement. Dans ce dernier cas l'espèce doit généralement sa présence aux barbacanes.
 - Les talus rocheux (riches en anfractuosités) ayant vu le jour avec la création des routes ou des pistes forestières.
 - Les passages sous-routiers et les petits ponts maçonnés en pierres.
 - Les bâtiments militaires et autres fortifications désaffectées (blockhaus, bunkers, galeries stratégiques, poudrières...) désaffectés bénéficiant pour la plupart d'une obscurité permanente et de conditions abiotiques propices (hygrométrie, températures...) et moins fluctuantes qu'en extérieur.
 - Les infrastructures hydrauliques (barmes, regards, fontaine, bassin de rétention...) »
- « De grandes entités naturelles s'avèrent encore relativement bien préservées sur le site. L'attention devra donc être portée sur les habitats anthropiques susceptibles de subir des modifications brutales à court ou moyen terme. Il s'agit en premier lieu des habitats de type :
- murets de bord de route pouvant par exemple faire l'objet de travaux de restauration (rejointoiement des pierres, décapage...)
 - parois rocheuses de bord de route pouvant être impactées lors de travaux d'élargissement. »

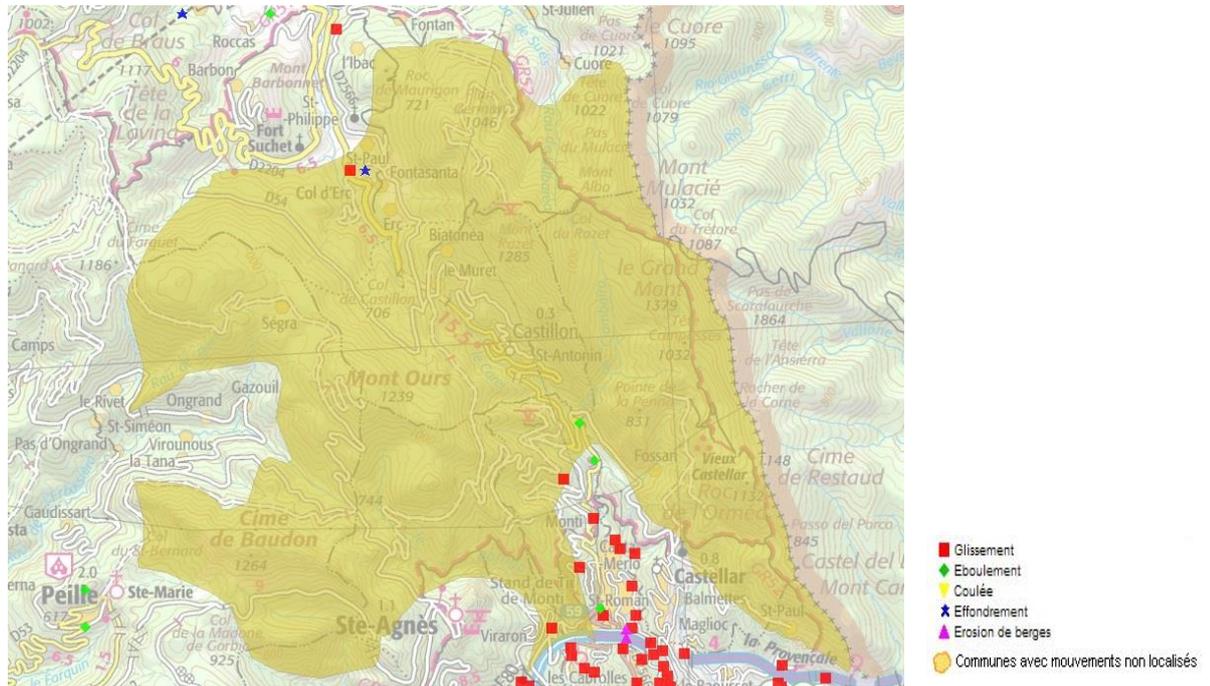
3) Gestion de l'espèce sur le site :

« La conservation de cette espèce passe en premier lieu par la préservation d'entités écologiques suffisamment vastes pour assurer le maintien des populations. Ces entités sont aujourd'hui caractérisées par de grands ensembles calcaires aux reliefs accidentés et peu accessibles. L'existence d'un réseau hydrographique remarquable et d'une vaste couverture forestière dans les vallées contribue au maintien des populations de Spélerpès. »

Le Spélerpès a également une activité soir et nuit. Les travaux ayant lieu de jour les impacts ne devraient pas au niveau des vibrations et des poussières les perturber outre mesure. Il est demandé de signaler à l'opérateur N2000 tout individu de ces deux espèces contactés lors du chantier et des tests.

Enfin il faudra éviter les aménagements sur l'ancienne carrière du Caramel qui abrite ces deux espèces.

Le DOCOB du Site N2000 vallée du Careï-collines de Castillon à la rubrique risque précise que la zone du Pont Caramel est soumise au risque d'éboulement .



localisation des mouvements de terrains sur le site Vallée du Careï-collines de Castillon (BRGM)

Conclusion :

L'opérateur N2000 tient à préciser qu'il s'agit de quelques m2 sur le bord de route et non pas dans la végétation ou sur le système rocheux, les différents impacts seraient minimes voire inexistant.

Les rejets des eaux de test dans le vallon lessivées par les pluies d'automne jusque dans le cours d'eau « Le Careï » doivent être « propres » et aucun macro déchets en suspension ne doit être charrié.

Les déchets issus de l'aménagement de la plateforme de forage doivent donc être évacués dans les structures conformes à la gestion des déchets issus des chantiers. (gravats , végétaux, poussières, ...)

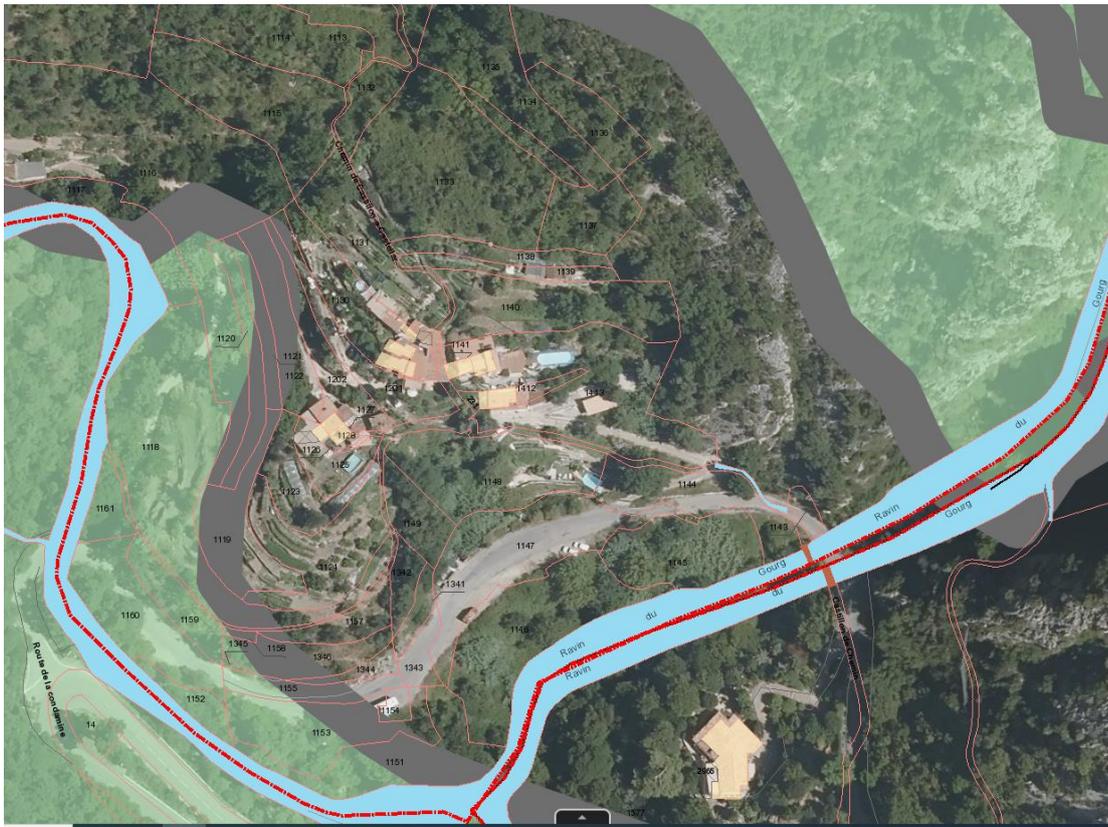
D'une façon plus large les deux espèces Spéléropès de Strinati et Philodactyle d'Europe sont des espèces actives en soirée et la nuit. Les chiroptères susceptibles d'utiliser la zone du viaduc normalement partent en octobre pour leurs gîtes d'hibernation. **En considérant l'intérêt primordial et nécessaire de ces forages et pompages tests afin de trouver de l'eau potable pour alimenter les populations de 8 communes de la CARF, l'opérateur N2000 n'a pas de recommandations supplémentaires à formuler.**

Pour tout complément d'information contacter la chargée de mission N2000 :

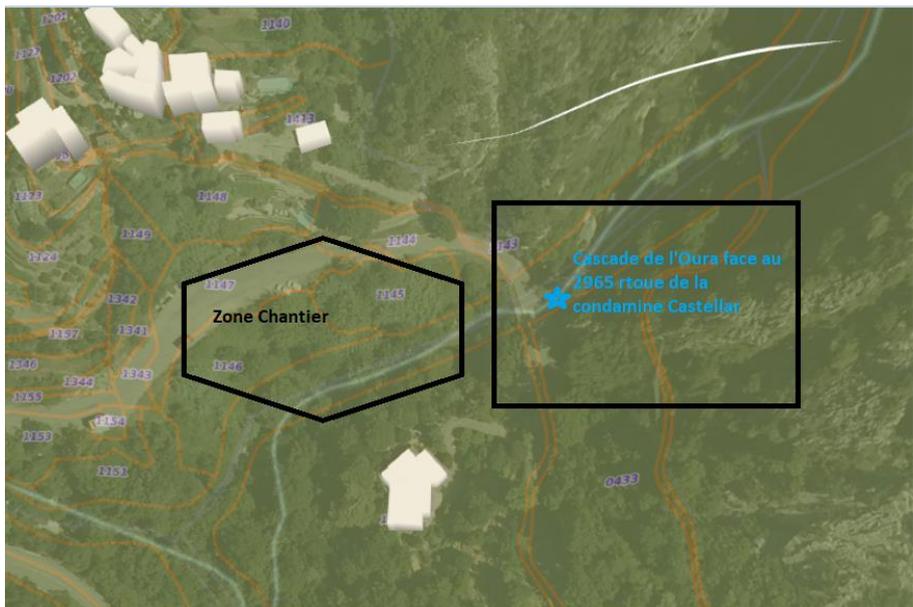
Mme Caroline Haddad Service Aménagement de la CARF N2000 Terre
06 73 38 49 65/04 84 79 04 21 c.haddad@carf.fr

Avis et recommandations de l'animateur du site Natura 2000 FR9301567 « Vallée du Careï-collines de Castillon » pour le projet du service Eaux et Assainissement de la CARF à l'automne 2024 : « Création d'un forage au lieu-dit L'Oura route de la Condamine sur la commune de CASTILLON pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage. »

Le maître d'ouvrage pour le forage et la matérialisation d'une plateforme pour le pompage sur les parcelles se situant sur le site FR 9301567 « Vallée du Careï- collines de Castillon » A 1147 et A 1146 en bordure de la Départementale route de la Condamine à Castillon devra tenir compte de :



Carte SIG@CARF Parcelles 1146 et 1147 en site N2000 mais hors habitats forestiers prioritaires.



© Géoportail Situation de la Cascade de l'Oura habitat prioritaire à très fort enjeu de priorité 1

En amont des parcelles 1146 et 1147 après la 1143 sur la commune de Castellar sur le bas du ruisseau Ciambareo se trouve l'habitat prioritaire à **Enjeu très Fort de priorité 1 : *7220 Sources pétrifiantes avec formation de travertins « Cartoneurion »**.

Dans « **l'objectif de gestion, Protéger les milieux humides** » du DOCOB il est stipulé:

Afin de préserver ces milieux fragiles se raréfient en milieu méditerranéen de :

OCMH 1 : Conserver l'intégrité des cours d'eau et leurs habitats associés en ripisylve (91E0*) afin de préserver la fonction de corridor écologique pour de nombreuses espèces. Les prélèvements d'eau, la fréquentation les dépôts sauvages et les aménagements potentiels seront à surveiller.

OCMH 2 : Protéger et assurer une alimentation hydrique suffisante de l'habitat prioritaire



Photo : formations de tuf dans la cascade de l'Oura© (ONF 2011)

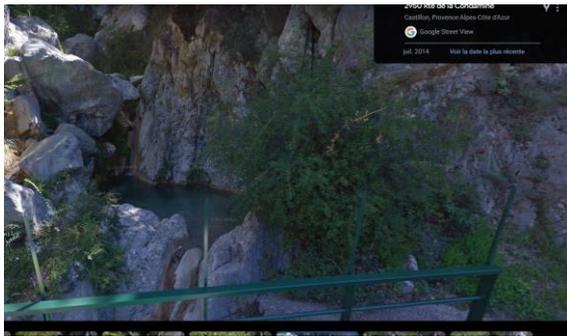
Cet Habitat relictuel et en voie de raréfaction en région méditerranéenne du vallon de L'Oura représentait une des plus belles formations tufeuse des Alpes-Maritimes. Cet habitat menacé par la faiblesse des débits estivaux liée aux prélèvements domestiques,

et par la pollution des eaux et subit une extrême sécheresse.

La priorité est de protéger cet habitat en limitant les prélèvements d'eau à quelques centaines de m3 et en évitant toute pollution.

Il se trouve face au 2965 Route la route de la condamine à Castellar en aval des parcelles 1146 et 1147 route de la condamine sur la commune de Castellon. La cascade est à sec depuis les épisodes de stress hydrique CF photos google map 2014 et 2022 .

Latitude : 43.824087
Longitude : 7.485573
Altitude : 291.4 m

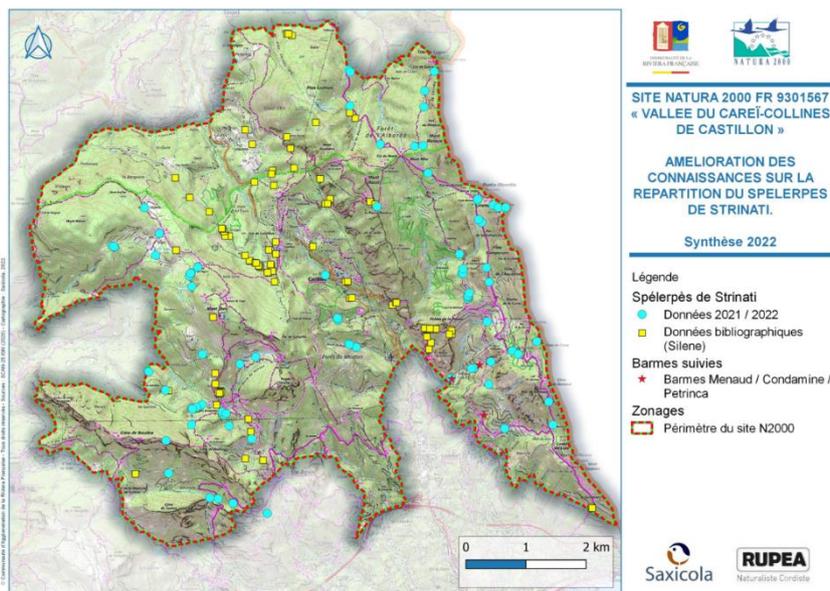


©Google Map cascade en eau Juillet 2014 Face au 2965 route de la Condamine ©Google Map cascade à sec en octobre 2022 Face au 2965 route de la Condamine

L'espèce d'amphien Spelerpès de Strinati au niveau de la faune inscrite à la directive habitat est présente sur le site N2000 FR9301567



Photo : Novembre 2022© Pierrick Giraudet



« Le site FR9301567 Vallée du Careï – Collines de Castillon » abrite de nombreux habitats préférentiels au Spéléropès de Strinati. Ces habitats semblent présenter un bon état général de conservation. Ils peuvent être classés en deux catégories :

1) Les habitats naturels :

- L'espèce montre une prédilection pour le substrat calcaire riche en anfractuosités. On la trouve dans des affleurements rocheux de tous types (chaos de blocs, éboulis, falaises, talus...).
- Les massifs forestiers, surtout s'ils sont frais et humides, sont particulièrement appréciés par cette espèce. Dans ces milieux boisés il est possible de l'observer au sol dans la litière et la mousse forestière ou sur des blocs rocheux recouvert de végétation, le principal étant que les micro-habitats soient suffisamment humides pour répondre aux exigences hygrométriques cet amphibiens.
- Les milieux troglophiles naturels du site se composent notamment de quelques grottes mais aussi par une multitude de micros-habitats peut visibles comme les crevasses et les failles qui sont autant de milieux favorables aux individus de cette espèce.
- Les bordures de ruisseaux, permanents ou temporaires, sont généralement bordés de milieu rocheux sur le site, et souvent des tuffières y ont été observées. Ces milieux sont également propices au Spéléropès de Strinati.
- Les sources et les résurgences sont également des milieux favorables au Spéléropès de Strinati pour l'humidité qu'elles apportent, les zones rocheuses et parfois les tuffières associées sont des milieux de vie très favorables à cet urodèle.

2) Les habitats naturels ou secondaire d'origine anthropique :

- Les murs de pierres sèches et en pierres maçonnées de soutènement. Dans ce dernier cas l'espèce doit généralement sa présence aux barbacanes.
- Les talus rocheux (riches en anfractuosités) ayant vu le jour avec la création des routes ou des pistes forestières.
- Les passages sous-routiers et les petits ponts maçonnés en pierres.
- Les bâtiments militaires et autres fortifications désaffectées (blockhaus, bunkers, galeries stratégiques, poudrières...) désaffectés bénéficiant pour la plupart d'une obscurité permanente et de conditions abiotiques propices (hygrométrie, températures...) et moins fluctuantes qu'en extérieur.
- Les infrastructures hydrauliques (barmes, regards, fontaine, bassin de rétention...) »

« De grandes entités naturelles s'avèrent encore relativement bien préservées sur le site. L'attention devra donc être portée sur les habitats anthropiques susceptibles de subir des modifications brutales à court ou moyen terme. Il s'agit en premier lieu des habitats de type :

- murets de bord de route pouvant par exemple faire l'objet de travaux de restauration (rejointoiement des pierres, décapage...)

- parois rocheuses de bord de route pouvant être impactées lors de travaux d'élargissement. »

3) Gestion de l'espèce sur le site :

« La conservation de cette espèce passe en premier lieu par la préservation d'entités écologiques suffisamment vastes pour assurer le maintien des populations. Ces entités sont aujourd'hui caractérisées par de grands ensembles calcaires aux reliefs accidentés et peu accessibles. L'existence d'un réseau hydrographique remarquable et d'une vaste couverture forestière dans les vallées contribue au maintien des populations de Spélerpès. »

En conclusion :

Les pompes tests sur ces parcelles pourront permettre de connaître l'alimentation en eau de la Cascade en Tuf qui n'est pas nécessairement reliée à ce réseau hydrographique.

Les parcelles communales concernées par les travaux sont classées comme friche « Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines » sur la commune de Castillon et ne sont pas concernées par des habitats prioritaires.

Les déchets d'aménagement de la plateforme de pompage pour les tests doivent être évacués dans les exutoires des déchets de travaux.

Les rejets d'eau pompée seront préalablement filtrés par des bottes de paille et ne doivent contenir aucun matériau en suspension ou autre élément grossier.

En considérant l'intérêt primordial et nécessaire de ces forages et pompes tests afin de trouver de l'eau potable pour alimenter les populations de 8 communes de la CARF, l'opérateur N2000 n'a pas de recommandations supplémentaires à formuler.

Pour tout complément d'information contacter la chargée de mission N2000 :

Mme Caroline Haddad Service Aménagement de la CARF N2000 Terre
06 73 38 49 65/04 84 79 04 21 c.haddad@carf.fr